

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2016

PROCES-VERBAL

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 17 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 11 février, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gaël TURBAN, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, adjoints au Maire, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI, conseillers municipaux

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Jacques GUIONET, pouvoir donné à M. Julien WEIL

M. Renald BEJAOU, pouvoir donné à M. Jean BOKOBZA

Mme Geneviève TOUATI, pouvoir donné à M. Philippe LERAY

ÉTAIT ABSENT :

M. Jean EROUKHMANOFF, conseillers municipaux

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 2 et 15 décembre 2015

M. LERAY : J'ai des observations à propos d'une question orale que je vous ai posée au terme de cette réunion. Je ne retrouve pas dans les propos qui vous sont prêtés dans le procès-verbal les propos que vous avez tenus en séance.

M. LE MAIRE : Ecoutez, je ne m'en souviens pas.

M. LERAY : On pourrait peut-être écouter l'enregistrement qui a été fait à cette occasion.

M. LE MAIRE : Ecoutez, l'enregistrement a été traduit.

M. LERAY : Non. Je pense qu'il n'est pas traduit justement. Je demande qu'on écoute l'enregistrement.

M. LE MAIRE : Très bien. Vous irez l'écouter chez Monsieur le Directeur Général des Services. Je ne regarde pas les choses. Je le découvre comme vous ce soir.

M. LERAY : C'est un tort, parce que je l'ai lu. Je ne l'ai pas découvert ce soir. Je l'ai lu dès que je l'ai reçu.

M. LE MAIRE : Si c'était un point très important pour vous, Monsieur LERAY.

M. LERAY : Ce n'est pas important, mais c'est quand même un problème de vérité des débats si vous voulez. Quand on s'exprime, on doit retranscrire ce qui a été exprimé et puis voilà, ou alors on ne s'exprime pas.

M. LE MAIRE : Il y a une lubie, celle de contester une discussion.

M. LERAY : Non. Ce n'est pas ça. Ecoutez.

M. LE MAIRE : Je ne m'en souviens pas personnellement, mais si ça vous convient, l'important, c'est la piste cyclable.

M. LERAY : Très bien. Ecoutez, je passerai chez le Directeur Général. Quand, voulez-vous ? Demain ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui vous donne l'autorisation de votre emploi du temps, Monsieur LERAY. Je ne connais pas votre emploi du temps, votre vie. Elle vous est personnelle.

M. LERAY : Demain après-midi.

M. LE MAIRE : Parfait. Voyez avec Monsieur le Directeur Général des Services s'il est disponible naturellement à la fin du Conseil.

Qui est contre ?

M. TURBAN : 2.

M. LE MAIRE : Abstentions ?

M. TURBAN : Je ne sais pas si Madame Robinet vote.

MME ROBINET : *Inaudible.*

M. LE MAIRE : Sous réserve, si effectivement la personne qui a retraduit les propos s'est un peu trompée, on remettra les propos que j'aurais soumis. Je vous aurais interpellé Docteur, mais je ne m'en souvenais pas. Vous vous en souvenez ?

Docteur ASSOULINE : *Inaudible.*

M. LE MAIRE : Monsieur LERAY dit que je vous ai interpellé lors de la séance du 2 décembre lorsqu'il a posé une question sur la piste cyclable rue Gambetta que l'on a évoquée. La personne qui avait écrit à Monsieur LERAY et à moi-même, et peut-être que je vous avais interpellé en disant que ça n'était pas de mon ressort ou un truc comme ça. C'est ça que vous voulez dire ?

M. LERAY : Je dis que vous avez pris à témoin Monsieur ASSOULINE de l'état mental de l'intéressé.

M. LE MAIRE : L'état mental ? J'ai employé ce mot-là ?

M. LERAY : Oui.

M. LE MAIRE : L'état mental ?

M. LERAY : Je crois. Oui.

M. LE MAIRE : Ecoutez, si j'ai employé le mot état mental, on le verra dans la bande. Monsieur le Directeur Général des Services ?

M. SALIS : *Inaudible.*

M. LE MAIRE : Vous verrez avec Monsieur SALIS demain avec la bande. C'est sous réserve naturellement des observations. S'il y a trois mots qui ont été enlevés, on les remettra. Il n'y a pas de souci majeur là-dessus.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015, y a-t-il des observations ? Monsieur Alonso, je vous en prie.

M. ALONSO : Monsieur le Maire, au point 26 avec ma collègue, nous nous sommes abstenus et nous n'avons pas voté contre.

M. LE MAIRE : Vous vous êtes abstenus, alors que c'est marqué contre. C'est ça ?

M. ALONSO : Oui.

M. LE MAIRE : Donc, abstenus. Ok. Y a-t-il une autre observation ?

M. ALONSO : Non.

M. LE MAIRE : Très bien. Sous réserve de l'approbation de Monsieur Alonso, je vais donc vous demander de bien vouloir voter ce procès-verbal. Qui est contre ?

M. TURBAN : 0.

M. LE MAIRE : Abstentions ?

M. TURBAN : 0.

M. LE MAIRE : Et pour ?

M. TURBAN : 34.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le Secrétaire.

Procès-verbal du 2 décembre 2015 approuvé à la majorité des membres présents (sous réserve des modifications demandées par M. Leray portant sur la retranscription des propos de M. le Maire dans la partie questions diverses)

Procès-verbal du 15 décembre 2015 approuvé à l'unanimité. M Alonso fait observer au point 26 une erreur de retranscription de vote en précisant, que Mme Robinet et lui-même se sont abstenus et n'ont pas voté contre.

1. Approbation des modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : J'ai reçu un amendement de Monsieur ALONSO, un amendement à l'article 24 du règlement intérieur qu'il va nous proposer. Monsieur ALONSO, si vous voulez bien nous proposer l'amendement.

M. ALONSO : Merci Monsieur le Maire. C'est dans le cadre de l'article 24 du règlement intérieur que je propose un amendement quant à la rédaction de l'article 30. Je vais faire comme Julien WEIL, je ne vais pas vous lire toute notre prose. Juste souligner les principales différences avec le texte que vous nous proposez d'adopter. Déjà, dans le titre liberté d'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale pour être en phase avec l'article du Code général des Collectivités Territoriales. Titre du A : journal municipal et ses suppléments. Pourquoi et ses suppléments ? Nous avons eu un contentieux, tout le monde le sait. Dans mes recherches, j'ai pu trouver un courrier du Préfet de l'Essonne en 2011 qui estimait justement – j'ai repris dans ce petit chapitre sa formulation — lorsqu'un supplément au Journal Municipal est publié qui énonce des projets de la majorité, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité. Un nombre de signes attribué aux conseillers sera validé en amont entre la majorité municipale et les conseillers d'opposition. Sinon, les autres différences, nous demandons 4 000 signes par Groupes, sachant qu'avec Monsieur EROUKHMANOFF, nous nous répartirions équitablement ces signes entre nous. Pourquoi 4 000 signes ? Parce que c'est ce que vous-même, vous vous étiez attribué dans la précédente version au titre de la majorité municipale. Sinon, nous demandons la réintégration de nos photos, mais non seulement ça, mais je pense que c'est un moyen d'expression. Et d'acter le fait que nous pouvons nous exprimer par le biais d'un texte, d'une photo, d'un dessin, et que nous pouvons en plus prétendre à une photo individuelle ou collective pour personnaliser nos tribunes. Nous avons réintégré les critères techniques pour vous fournir la photo pour avoir une photo de bonne qualité. Nous avons récupéré le texte que vous aviez déjà mis dans le précédent article. Voilà en synthèse les modifications que nous proposons *via* un amendement.

M. WEIL : Concernant les différentes propositions, je pense que sur la première proposition qui est faite sur le titre, on peut accepter cette proposition qui est faite vu que ça n'impacte pas grandement la rédaction du règlement intérieur. Pour le reste, sur la question de la décision du Préfet ou de l'acte qui a été fait par le Préfet concernant le fait de pouvoir avoir une tribune d'expression dans tout ce qui concerne des suppléments ou autres, ça reste quand même quelque chose d'assez lié à une interprétation du droit, dans la mesure où rien ne le précise. Le Code des Collectivités ne le précise pas, et il y a une jurisprudence qui n'est pas du tout claire sur ce sujet-là. Vous savez que la jurisprudence n'est claire que pour ceux qui la comprennent, mais il n'y a rien de précis. Il n'y a aucune jurisprudence qui précise et qui est constante en ce domaine-là. Les suppléments sont juste une prolongation du bulletin municipal, dans la mesure où ils apparaissent dans la même publication. Que ce soit pour la saison culturelle ou pour les finances, ce sont essentiellement des données objectives sans parti pris quel qu'il soit pour la plupart des informations qui ont été données. Ça peut être comme l'annuaire économique ou autres. Je ne vois pas bien l'intérêt qu'il y ait une tribune d'expression libre de l'opposition dans ce genre de support, dans la mesure où elles ont

pour essence même de diffuser une information objective sans parti pris politique. Dans ce sens-là, je pense que l'amendement n'est pas retenu et pour le reste, je vous proposerai que nous nous en tenions là. Pour ce qui est des photos, elles sont maintenues, il n'y a pas de suppression des photographies dans les tribunes puisque le règlement intérieur tel qu'il vous a été présenté pour ce Conseil municipal le précise. En aucun cas, dans la rédaction qui est faite, les photos sont enlevées. Les photos restent. On l'avait évoqué d'ailleurs à ce sujet. Et pour le reste, je pense qu'on va proposer d'adopter le règlement intérieur dans la mesure où il respecte toutes les dispositions légales du Code des Collectivités Territoriales et qu'il ne contrevient à aucune règle particulière en la matière. Je pense que ce règlement-là en l'état actuel est tout à fait adoptable. C'est cette version-là qui va être soumise à l'assemblée municipale.

M. ALONSO : Excusez-moi, je pense qu'il y a peut-être une ambiguïté dans le texte qui nous a été transmis. Dans ces cas-là, je consulte du regard les conseillers d'en face qui me disent qu'ils n'ont pas de photo non plus dans le texte qu'on a imprimé. Et dans le texte que j'ai imprimé, il n'y a pas de mention de photo.

M. WEIL : Il semble, malheureusement, que ce ne soit pas la bonne version qui vous ait été transmise. C'est un peu dommage. Malgré tout, les deux éléments qui étaient modifiés dans le règlement intérieur concernaient d'une part, le fait que le texte tel qu'il était dans le précédent règlement intérieur reste inchangé. Les photos restent mises en place pour les tribunes d'expression libre. L'autre élément, c'était d'encadrer dans un délai la remise des tribunes. C'était dans un délai de dix jours ouvrables avant la parution, mais je trouve un peu dommage de se prononcer si le texte n'est pas bon.

M. LE MAIRE : Ecoutez, mes chers collègues, comme le texte qui vous a été distribué par erreur par l'Administration n'est pas bon, nous le reportons au 13 avril prochain. Comme ça, vous pourrez juger sur pièce, plutôt que sur des paroles tout à fait de confiance de Monsieur WEIL et de moi-même. Mais c'est tout à fait naturel qu'il y ait un vrai texte et non pas quelque chose qui a été loupé. Vous avez sur la table les dates impératives pour rendre les tribunes. Merci d'y veiller. On remettra ça le 13 avril prochain pour le vote de cette délibération avec le bon règlement intérieur qui vous sera envoyé, je l'espère, dès demain matin. Merci.

Ce point est reporté au Conseil Municipal du 13 avril 2016.

2. Désignation des délégués : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

M. LE MAIRE : Aux termes de l'article L. 5219-5-XII du Code général des Collectivités territoriales, il est créé entre l'Etablissement Public territorial (EPT) et ses communes membres une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette Commission se dénomme Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT).

Cette instance est chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour la détermination du besoin de financement des compétences exercées par l'EPT.

Cette commission est créée par le conseil de territoire qui en détermine la composition à la majorité des 2/3.

Elle est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées, et chaque conseil municipal dispose d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Il appartient aux conseils municipaux de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de cette commission.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des délégués de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Est-ce que vous acceptez que l'on vote à main levée s'il vous plaît ? Je vais mettre aux voix nos deux candidats Monsieur Marc MEDINA, représentant titulaire et représentant suppléant Madame Pascale TRIMBACH, tous les deux conseillers territoriaux. Qui est contre cette désignation pour aller plus vite ?

Le Conseil Municipal a procédé, au vote à main levée, à la désignation des délégués de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Abstention : 5 (Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI)

Pour : 29 (M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine

SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, M. Jean BOKOBZA, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOUI, M. Gaël TURBAN)

M. Marc MEDINA est élu délégué titulaire et Mme Pascale TRIMBACH, déléguée suppléante.

3. Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement au Lieu d'Accueil Enfants Parents « Les Ribambins »

MME CARRESE : Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « Les Ribambins » a ouvert en 2009, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val-de-Marne.

Pour rappel, une convention d'objectifs et de financement définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service LAEP. Elle prend en compte les besoins des usagers, détermine l'offre de service et ses conditions de mise en œuvre. Elle fixe également les engagements réciproques entre les co-signataires.

La prestation de service couvre 30 % du coût de fonctionnement dans la limite d'un plafond fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et en fonction de l'amplitude annuelle d'ouverture de l'établissement.

Par délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2013, la convention a été signée pour trois ans.

Cette prestation est modifiée dans les conditions fixées par un avenant. Est désormais pris en compte le nombre d'heures annuelles de fonctionnement, correspondant aux heures d'ouverture, ainsi que les heures permettant l'organisation de l'activité : préparation, analyse des pratiques, réunion d'équipe.

Ces heures d'organisation sont déclarées par la Ville dans la limite de 50 % du nombre d'heures annuelles d'ouverture du service au public. Par ailleurs, le personnel intervenant sur le LAEP a maintenant obligation d'être formé, à raison de 8 heures par agent et par an aux *minima*.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service LAEP et autorisé Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

4. Participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école Decroly – avenant n°21

MME GOUEL : La Ville de Saint-Mandé avait passé une convention le 20 novembre 1985 avec le Département du Val de Marne, pour déterminer le partage des responsabilités dans la gestion de l'ensemble scolaire DECROLY et fixer la participation aux dépenses de fonctionnement de notre commune d'un montant équivalent à 1500 Frs par an et par enfant fréquentant cet établissement scolaire.

Il vous est rappelé que ce forfait a été ensuite renouvelé par plusieurs avenants.

Le dernier avenant n°20 fixait la participation de la ville à 819,73 € pour l'année scolaire 2013-2014.

Par lettre en date du 26 août 2015, Monsieur le Président du Conseil Départemental a proposé de fixer ce forfait pour l'année scolaire 2014/2015 à 882,73 € par élève Saint-Mandéen et par an, représentant la participation réelle incombant à la Ville de Saint-Mandé : l'Ecole DECROLY étant implantée sur le territoire de sa commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°21 à la convention en date du 20 novembre 1985 qui fixe à 882,73 € par élève Saint-Mandéen, la participation annuelle de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école Decroly au titre de l'année scolaire 2014-2015.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur TURBAN, je vous en prie.

M. TURBAN : Est-ce qu'on a une idée du nombre d'enfants Saint-Mandéens Decroly ?

M. LE MAIRE : Oui. On a tout à fait le nombre, je ne l'ai pas là ce soir, mais on peut vous le donner tant en maternelle, en primaire, qu'en collège. Il y a environ 350 jeunes qui fréquentent l'école Decroly. Il y a bien

une centaine de jeunes qui fréquentent l'école. C'est dommage que nous n'ayons pas le nombre là, mais Anne fera en sorte de vous transmettre cela le plus vite possible.

MME CARESSE : Je ne l'ai pas en tête, mais c'est effectivement une centaine. On vous transmettra le détail.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°21 à la convention en date du 20 novembre 1985 qui fixe à 882,73 € par élève Saint-Mandéen, la participation annuelle de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école Decroly au titre de l'année scolaire 2014-2015.

5. Autorisation de recours au service civique

M. DARNAULT : Créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010, le service civique volontaire est destiné à valoriser l'engagement de jeunes volontaires.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme ; seuls comptent le savoir être et la motivation.

L'objectif principal de ce volontariat est d'apporter un concours personnel et temporaire à la collectivité dans le cadre d'une mission d'intérêt général. Les missions de service civique couvrent des domaines tels que la culture, le sport, la solidarité, l'environnement...

Le Service Civique doit durer 6 mois minimum et 12 mois maximum.

La durée hebdomadaire de la mission doit être en moyenne d'au moins 24 heures par semaine et peut atteindre 48 heures, réparties au maximum sur 6 jours. Il s'agit d'une durée maximale ; cette possibilité reste exceptionnelle. En règle générale, les missions proposées au titre du Service Civique ont une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de 467,34 euros net par mois quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

La Ville aura à sa charge les frais d'alimentation ou de transport qui pourront être couverts soit par des prestations en nature (par exemple l'accès à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 106,31 euros par mois.

Ainsi, la ville de Saint Mandé souhaite recruter 2 jeunes dont les missions consisteront à faire prendre conscience à la population des conséquences économiques, sociales et environnementales de chacun de leurs gestes ou de leurs actions au quotidien et de promouvoir les gestes éco-citoyens simples afin de vivre de manière responsable au cœur de la cité :

- Aller à la rencontre des habitants et des jeunes (plus de 4 500 jeunes sont scolarisés sur la Commune),
- Organiser et concevoir des actions de sensibilisation au sein des réunions de quartiers,
- Créer des ateliers et des animations en partenariat avec le Conseil Municipal Jeunes, les Centres de Loisirs, les écoles et la Maison Inter générations " Inter'Val ".

Un tuteur sera désigné au sein de la structure d'accueil (la Direction de la Famille) et sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

La mise en œuvre de ce dispositif nécessite une demande d'agrément auprès de la Direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale. L'agrément est délivré pour 2 ans.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur DARNAULT. Des questions ? Monsieur TURBAN.

M. TURBAN : Est-ce que c'est vous qui avez décidé des missions qui leur seraient conférées ou pas ? Est-ce la municipalité ?

M. LE MAIRE : Oui. Tout à fait. Avec mes collègues de la majorité, nous avons réfléchi à un certain nombre de missions potentielles et la plus importante qui nous est apparue dans un premier temps, puisqu'on en aura peut-être besoin pour d'autres missions, c'est celle de travailler à cette pédagogie nécessaire pour une prise de conscience de plus en plus forte de l'ensemble de nos concitoyens sur des petites choses comme les encombrants, comme la propreté, le rapport avec les animaux. Il y a plein de

petites choses que l'on peut mettre en œuvre, les jeunes qui laissent leurs canettes. Vous voyez, des trucs comme ça. Jeunes ou moins jeunes, mais ce sont souvent des jeunes que l'on constate. C'est à voir. Deux ambassadeurs qui seront un peu les porte-parole du Conseil pour rappeler les politiques, combien elles nous coûtent aussi puisque ce ne sont naturellement pas les agents de la ville et je ne le pense pas autour de cette table que l'on va trouver celles et ceux qui salissent. Mais les agents de la ville nettoient. Après, il y a les gens qui passent derrière qui mettent les papiers, les mégots de cigarettes, vous connaissez un peu tout. Même s'il y a eu beaucoup d'efforts de faits, je pense en particulier pour les déjections canines, il y a encore quelques irréductibles. La police municipale essaye d'être vigilante, mais elle ne peut pas être derrière chaque chien ou chaque propriétaire de chien. Il faut être là au moment donné, même si les caméras vidéo nous aident, même si le fait qu'il y en ait moins, on commence à repérer les irréductibles. Cette semaine, ils ont rencontré une personne dont le chien venait régulièrement sur la Place Charles Digeon, etc. Nous espérons que les deux ou trois PV qu'il a reçus lui ouvriront les yeux. Mais s'il ne le veut pas... Tout ça, c'est pour avoir des jeunes dynamiques, sympas, qui viennent parler de ces choses sans agressivité, avec le souci de faire prendre conscience. On en reparlera, parce que la mission n'est pas encore tout à fait arrêtée. Là, c'est l'autorisation de le lancer. Il y a aussi la manière dont ils seront habillés, de telle façon que si on leur met un badge, qu'ils puissent être reconnaissables, identifiables, qu'on les protège aussi puisqu'il y a quand même toujours quelques personnes qui peuvent être susceptibles ou s'exciter. Il y a les comportements en voiture. Il y a plein de petites choses que l'on peut faire en liaison avec la police municipale, avec Interval, avec l'Association du Conseil Municipal Jeunes, les directeurs d'établissements scolaires. Je pense en particulier aux établissements, collèges et lycées qui sont sur notre territoire où les jeunes sont plus libres de sortir et d'être un peu indépendants par rapport à des enfants qui vont en école maternelle ou élémentaire. Nous avons ce souci d'essayer de monter une opération la plus originale possible, mais la plus efficace possible surtout.

M. TURBAN : Pensez-vous qu'ils seront embauchés sur la même période ou pas ?

M. LE MAIRE : Pour l'instant, on est en train d'étudier le dispositif et il passera en Commission puisqu'il n'est pas du tout bien établi. Je pense qu'il vaut mieux avoir les deux d'un coup que de laisser une seule personne seule dans la nature.

M. TURBAN : En lisant justement le point, on s'est dit : est-ce que les missions permettront suffisamment d'occuper les deux individus qui seront pris ?

M. LE MAIRE : Vous voyez nos gens de la voirie qui viennent nettoyer au moins deux fois par jour la Place de la Mairie, parce qu'elle est prise par des gens qui viennent déjeuner. Il y a des gens qui sont très bien, qui ont leurs petits sacs, leurs petites poubelles, qui utilisent tout ça. Et puis, il y en a d'autres qui s'en contrefichent. Il y a du temps. Peut-être en faudra-t-il plusieurs autres, peut-être que ce sera nécessaire, on regardera. On va définir tout cela et puis il y aura peut-être d'autres missions auxquelles on est en train de réfléchir sur la logique de ce que nous appelons la vigilance solidaire et de prévention de la sécurité sur laquelle on a aussi des réflexions en cours, mais on en reparlera.

M. TURBAN : Pour leur embauche, ça se passera comment ? Est-ce une plateforme nationale ou pouvez-vous privilégier les Saint-Mandéens ?

M. LE MAIRE : Ecoutez, c'est la Direction des Ressources Humaines qui va nous en parler et qui pourra nous dire. Je ne sais pas si on peut cibler les Saint-Mandéens, je n'en suis pas certain.

M. LE DRH : Si. C'est une plateforme avec la possibilité de privilégier les Saint-Mandéens.

M. TURBAN : Parce que comme mon collègue disait, si ce sont des gens qui viennent nous parler de nos comportements, il vaut peut-être mieux que ce soit des Saint-Mandéens plutôt que des gens de l'extérieur.

M. LE MAIRE : Vous avez entièrement raison.

M. LE DRH : Nous sommes d'accord. Si ça nous est autorisé, c'est une évidence et c'est autorisé. Donc, c'est une plateforme avec une possibilité de privilège.

M. TURBAN : D'accord.

M. LE MAIRE : On va fouiller tout ça pour l'analyser au mieux et essayer de trouver les meilleures solutions. Effectivement, je pense que des jeunes Saint-Mandéens qui s'occuperaient de ça, ça aurait encore plus de poids sur le plan de la rencontre avec les personnes que nous visons pour les rendre plus responsables au moins de l'espace urbain.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en place du dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1er avril 2016, sous réserve de l'accord de l'agrément et autorisé M. le Maire à signer tous les actes subséquents.

6. Approbation du règlement armement et équipement de protection individuelle de la police municipale

M. LE TYMEN : La proximité de la ville de Saint-Mandé avec Paris, Montreuil et la Porte de Vincennes forts lieux de passage et les moyens de transport qui la desservent contribuent à l'apport d'une délinquance exogène.

La Police Municipale de Saint-Mandé créée en 1983, est parfaitement intégrée à la vie de la commune et est devenue au cours des années une force de sécurité incontournable au service de nos concitoyens 7j/7 et 24h24.

Elle assure de jour comme de nuit la surveillance générale des voies publiques, des voies privées ouvertes au public, des lieux ouverts au public, des services de transports publics de personnes, la garde statique des bâtiments communaux et les interventions sur appel d'un tiers ou à la demande des services de sécurité de l'Etat sur les lieux où se produisent des troubles à la tranquillité publique.

De plus, un certain nombre d'outils technologiques tels que la vidéo protection, la télésurveillance ont permis de renforcer les moyens mis en œuvre pour lutter contre la délinquance locale.

Elle se trouve donc très régulièrement la force de police primo-intervenante.

Les événements tragiques de janvier 2015 aux portes de notre commune, puis ceux de novembre de la même année à Paris et en Seine Saint-Denis, l'évolution de notre société, de sa délinquance et les missions dévolues à la Police Municipale de Saint-Mandé à travers sa doctrine d'emploi, ont conduit à souhaiter leur donner les moyens d'agir, de se protéger et de nous protéger en cas de danger ultime.

Lors de la séance du 23 juin 2015, le vœu visant à équiper d'armes de catégorie B la Police Municipale de Saint-Mandé a donc été soumis aux élus de notre commune.
Celui-ci a été adopté à la majorité des voix (27 voix pour, 7 voix contre).

Cette étape importante de réflexion, de débat et de décision étant maintenant close et le choix de l'armement de catégorie B pour notre Police Municipale étant entériné par ce vote, il nous faut, dans le respect des lois et règlements en la matière, procéder à son application.

M. le Préfet du Val de Marne a délivré par arrêté les autorisations nécessaires à l'acquisition et à la détention de ces armes et de leurs munitions par la collectivité.

Il convient désormais de réglementer la perception, la réintégration, le stockage de cet armement à travers un règlement intérieur qui a été présenté au Comité Technique du 27 novembre 2015.

Celui-ci définit, en outre, les circonstances de temps et lieu dans lesquelles les agents de Police Municipale seront dotés de leur arme conformément aux dispositions des articles R. 511-14 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure et visées par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

M. LE MAIRE : Je disais que nous organiserons, lorsque ça sera mis définitivement en place dans les mois qui vont venir une visite de telle façon que vous puissiez vous rendre compte de l'application de ce règlement intérieur sur place avec les registres, etc.

Le Conseil Municipal a approuvé le règlement Armement et Equipement de Protection Individuelle de la Police Municipale de Saint-Mandé comme suit :

Contre : 7 M. Jean BOKOBZA, M. Gaël TURBAN, Mme Lucile ROBINET, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI, M. Philippe LERAY, Mme Sandra PROVINI

Pour : 27 M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise DUSSUD, M. Marc MEDINA, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, Mme Christine

SEVESTRE, M. Alain ASSOULINE, Mme Anne CARRESE, M. Philippe LE TYMEN, Mme Maria TUNG, M. Olivier DAMAS, Mme Caroline QUERON, M. Philippe IZRAELEWICZ, Mme Blandine GOUEL, M. Jacques GUIONET, Mme Marianne VERON, M. Dominique TINEL, Mme Diane MARTIN, M. Nicolas COHEN, Mme Eveline BESNARD, M. Thomas MURGIA, Mme Séverine FAURE, M. Thomas BOULLE, Mme Joëlle AICH, M. Renald BEJAOU

7. Sollicitation d'une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIDP) – Equipement des policiers municipaux, acquisition de gilets pare-balles.

M. TINEL : Afin d'améliorer les conditions de travail et la protection de nos policiers municipaux, un marché de renouvellement de leur gilet pare-balles a été signé pour 2016.

Dans le cadre du renforcement du plan de lutte contre le terrorisme, l'Etat ayant pleinement inclus la Police Municipale, a abondé des crédits au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'acquisition de gilets pare-balles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance pour les équipements en gilets pare-balles des policiers municipaux au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal a sollicité, à l'unanimité, une subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance pour les équipements en gilets pare-balles des policiers municipaux au titre de l'année 2016.

8. Demande de subvention à l'agence « Eau Seine Normandie » pour des travaux d'assainissement sur le réseau de la commune

M. WEIL : Pour faire suite au rapport du Schéma Directeur d'Assainissement établi en 2008 par la société BCEOM ainsi que les inspections télévisées de l'entreprise EAV, il s'avère que notre réseau d'assainissement présente plusieurs défauts qu'il convient de corriger.

Un premier dossier de subvention a été déposé en 2009 et a permis pour les années 2010-2011-2012 de procéder aux premiers travaux de réhabilitation des réseaux.

Trois autres dossiers de subvention ont été déposés en 2012, 2013 et 2014 et ont permis pour les années 2013, 2014 et 2015 de procéder à la continuité des travaux de réhabilitation des réseaux.

Afin d'assurer la pérennité des ouvrages, il est envisagé de poursuivre la réhabilitation des réseaux d'assainissement suivants pour l'année 2016 pour un coût total de 519 867.49 € HT, à savoir :

- Rue du Commandant Mouchotte, réhabilitation partielle de la conduite sur 427 ml et rénovation de 17 branchements
- Rue Sacrot, réhabilitation partielle de la conduite sur 120 ml et rénovation de 7 branchements
- Rue de l'Amiral Courbet, réhabilitation partielle de la conduite sur 144 ml et rénovation de 6 branchements
- Rue de l'Alouette / Verdun, réhabilitation partielle de la conduite sur 362 ml et rénovation de 14 branchements
- Avenue Alphan (Sainte Marie), réhabilitation partielle de la conduite sur 153 ml et rénovation de 18 branchements
- Avenue Alphan (Alouette), réhabilitation partielle de la conduite sur 196 ml et rénovation de 10 branchements

L'Agence de l'Eau Seine Normandie attribuant des subventions dans le cas où les réseaux d'assainissement sont repris et prévus dans un schéma directeur, nous allons donc solliciter cet organisme pour nos travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement communal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au plus fort taux auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de ces travaux et d'autoriser M. le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

M. LE MAIRE : Je dis que cette délibération devrait passer aussi devant le Conseil d'administration de l'EPT10 puisque l'eau et l'assainissement sont des compétences qui ont été transférées à l'EPT. Mais comme il n'a pas les moyens encore de mettre en action les politiques, ce sont les villes pour l'instant qui continuent de les mettre en action. C'est ce qu'on appelle la simplification.

Le Conseil Municipal a sollicité, à l'unanimité, une subvention au plus fort taux auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de ces travaux et autorisé M. le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

9. Approbation de la convention de financement à passer entre la société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) et la Ville de Saint-Mandé

M. WEIL : La Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) est la société de perception et de répartition de droits de propriété littéraire et artistique agréée, conformément aux articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la Propriété Intellectuelle, en matière de droit de reproduction par reprographie des œuvres musicales graphiques. Elle perçoit et répartit également la rémunération pour copie privée numérique graphique.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'octroi de l'aide financière allouée par la SEAM en vue de l'achat de partitions de musique par le Conservatoire Robert Lamoureux pour l'année 2016.

Le montant total alloué est de 1 350,00 euros.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité la convention de financement avec la SEAM et autorisé Monsieur le Maire à la signer.

10. Recensement des marchés conclus en 2015 conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics

MME BESNARD : L'article 133 du code des marchés publics dispose que « Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie ».

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches déterminées dans l'arrêté du 21 juillet 2011.

M. TURBAN : Une petite question. Où en est le marché de la vidéoprotection, parce qu'à chaque fois j'en parle en Conseil, est-ce que ça avance ?

M. LE MAIRE : Il a été déclaré infructueux l'année dernière. Parce que pas satisfaisant. Nous en avons relancé un qui est en cours. Je pense que les dernières réponses auront lieu ces jours-ci. Les entreprises ont jusqu'à la fin de la semaine pour répondre. Il y aura le dépouillement comme d'habitude, passage ou pas devant la Commission d'Appels d'Offres. On aura les résultats très prochainement.

Le Conseil Municipal a pris acte de la liste des marchés publics conclus en 2015.

11. Débat d'Orientations Budgétaires 2016 de la Ville de Saint-Mandé

M. MEDINA : Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel et ne fait pas l'objet d'un vote mais doit néanmoins faire l'objet d'une discussion à l'issue de laquelle le Conseil Municipal prend acte de sa tenue sous forme d'une délibération.

Il s'agit d'une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Le débat d'orientations budgétaires permet à l'assemblée délibérante d'être informée et de discuter des éléments suivants :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,

- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le présent document introductif au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) présentera plusieurs parties :

- le contexte économique,
- les principales mesures impactant les collectivités territoriales dans la loi de finances pour 2016,
- les grandes orientations pour le budget 2016 de la ville de Saint-Mandé.

I. Le contexte économique

1. Zone euro : Une reprise fragile

Depuis fin 2014, la zone euro renoue avec la croissance, favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. La croissance de la zone euro pourrait atteindre 1,6 % en moyenne en 2016, après 1,5 % en 2015.

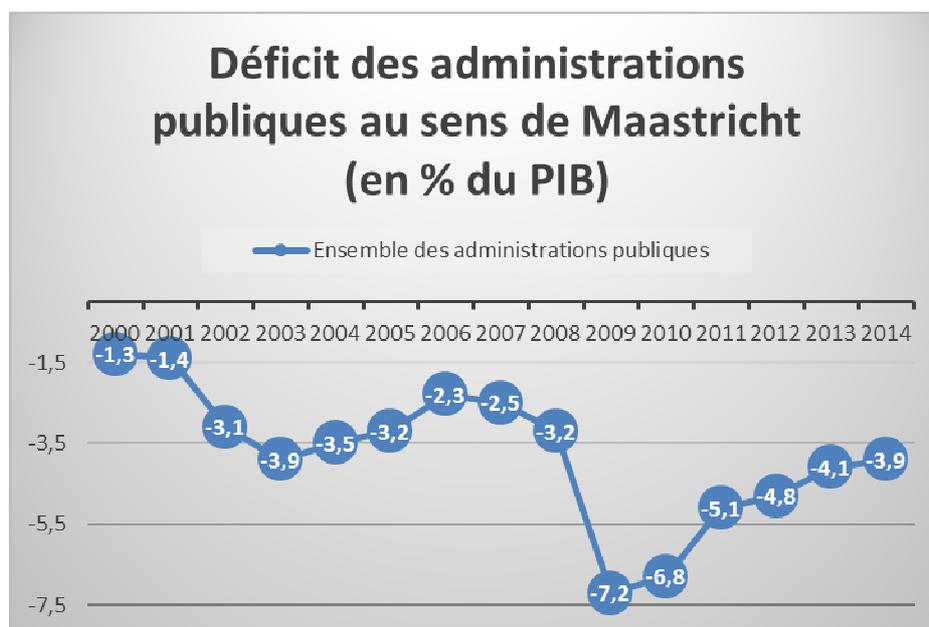
Toutefois, cette reprise est fragile, et des incertitudes pèsent (notamment quant à la situation de la Grèce). La zone euro peine à retrouver les rythmes de croissance d'avant 2007 – 2008, et la reprise des investissements demeure faible. En outre, l'inflation de la zone euro reste très faible. Selon les experts de la Banque Centrale Européenne (BCE), l'inflation n'atteindrait en moyenne que 0,1 % en 2015, et 1,1 % en 2016 : des niveaux très éloignés de la cible visée par la BCE (très légèrement inférieure à 2 %).

2. France : Une reprise irrégulière assortie de faiblesses structurelles

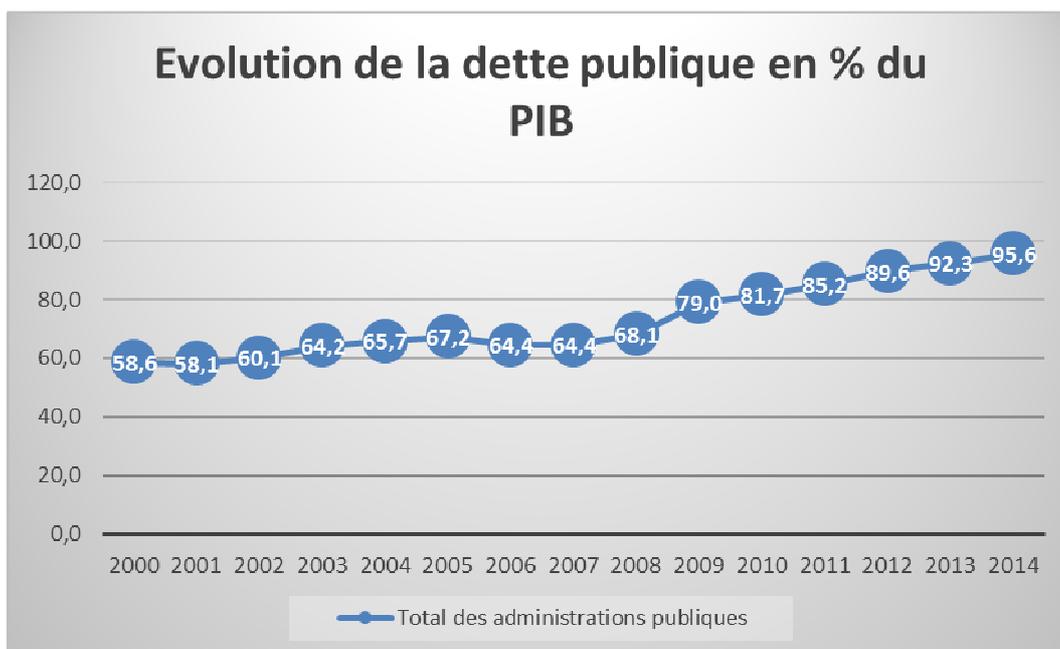
En France, après une année de stagnation en 2014 (0,4 %), et de reprise irrégulière en 2015 (1,2 %), la croissance restera timide en 2016. En effet, l'économie française devrait se situer dans la moyenne de la zone euro en 2016 : avec un PIB en hausse de 1,5 % et une inflation de 1,0 %.

Ces chiffres ne devraient pas permettre de réduire le ratio de dette publique à moyen terme.

En effet, l'objectif de déficit public est fixé en 2016 à 3,3 % du PIB. Toutefois, il était de 3,9 % du PIB en 2014, et resterait sensiblement inchangé en 2015 (3,8 % du PIB).



La dette des administrations publiques, quant à elle, ne cesse d'augmenter :

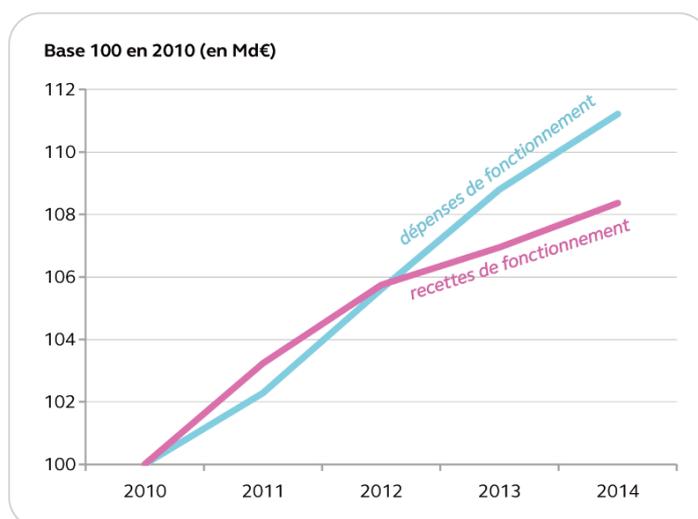


3. Collectivités territoriales :

La situation financière des collectivités locales est en partie dépendante du contexte économique. En effet, d'une part, certaines de leurs recettes peuvent être sensibles à la conjoncture (impositions économiques ou transactions immobilières par exemple). D'autre part, le niveau des prix et des taux d'intérêt peuvent influencer sur l'évolution de leurs dépenses.

De plus, la situation des collectivités : Selon le rapport annuel de la Cour des comptes sur les finances publiques locales du 13 octobre 2015 « pour la troisième année consécutive, les dépenses (177 Md€) et les recettes (214 Md€) de fonctionnement des collectivités locales ont connu en 2014 une évolution divergente, qualifiée « d'effet de ciseaux », les premières augmentant plus vite que les secondes, soit respectivement de 2,2 % et de 1,3 %. Cet effet "ciseaux" continuera en 2016.

Évolution des dépenses et des recettes des collectivités locales (base 100 en 2010)



Source : Cour des comptes – données INSEE

L'épargne brute des collectivités locales (37,4 Md€) a de nouveau diminué sensiblement (- 2,7 %) ainsi que, par suite, leurs dépenses d'investissement.

Les investissements ont marqué un recul de 3,6 Md€ (- 14 %) largement supérieur à celui de l'épargne brute (- 930 M€). Il a été lié en partie à l'effet de cycle électoral, sans doute particulièrement marqué du fait de la forte proportion de changements d'exécutifs à l'issue des élections municipales. Dans ces conditions, l'endettement des communes (hormis celles de plus de 100 000 habitants) a globalement peu augmenté (+ 0,9 %) mais leur capacité de désendettement a continué à se dégrader.

II. Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales dans la loi de finances pour 2016

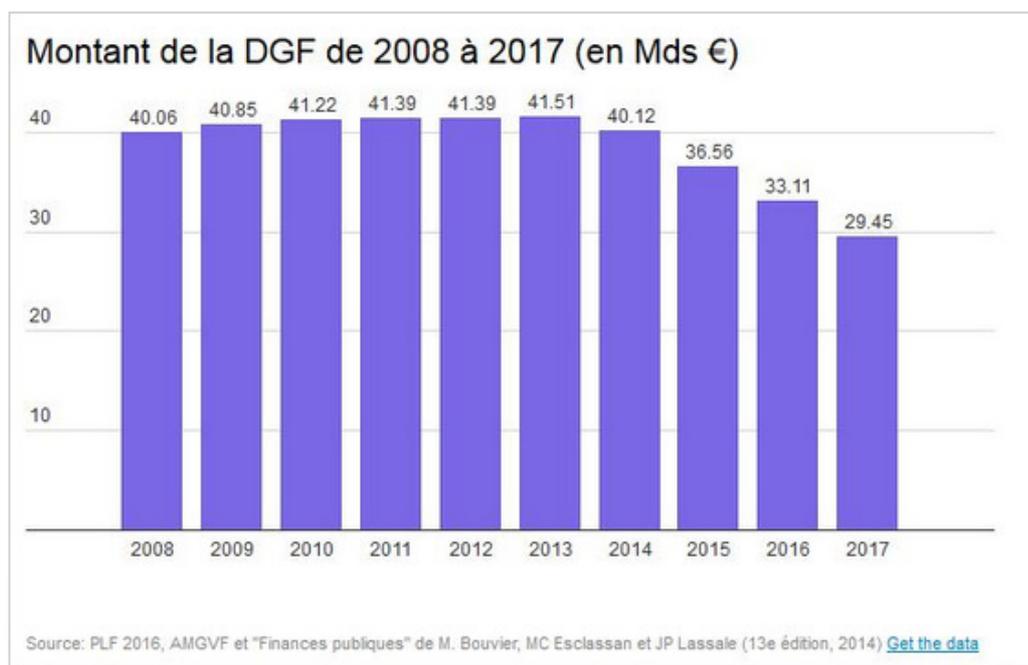
1. Une baisse des dotations de l'Etat de 3,67 milliards d'euros entre 2015 et 2016

La baisse des dotations de l'Etat versées aux collectivités territoriales, qui a commencé en 2014 à hauteur de 1,5 Md€, se poursuit. Le montant cumulé de cette baisse devrait atteindre 10,75 Md€ au cours de la période 2015-2017, en application de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques du 29 décembre 2014.

Ainsi, la loi de finances pour 2016 réduit la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 3,67 milliards d'euros. En 2016, celle-ci atteint ainsi 33,1 milliards d'euros (- 9,6 %).

Les conséquences sont lourdes pour les collectivités, comme le souligne le rapport annuel de la Cour des comptes sur les finances publiques locales du 13 octobre 2015 : « La situation financière des communes, prises dans leur ensemble, s'est dégradée en 2014, poursuivant la tendance des deux années précédentes, aggravée par la baisse de la DGF, d'un montant de 670 M€ à comparer avec celle de leur épargne brute, estimée à 930 M€ ».

La Cour des comptes indique que cela a des conséquences sur l'investissement local, en effet « si la baisse des concours financiers de l'État n'a eu qu'un impact limité en 2014, l'accélération de cette baisse de 2015 à 2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier le modèle d'équilibre financier des collectivités ».



Evolution du montant de la DGF en loi de finances initiale de 2008 à 2017

2. Les principes de la réforme de la DGF du bloc communal, dont l'application n'est prévue qu'en 2017

La loi de finances pour 2016 fixe les principes de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée aux communes et aux EPCI, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2017.

Elle met en place une dotation de base de 75,72 euros par habitant, une dotation de centralité calculée au niveau de l'ensemble intercommunal - c'est-à-dire de l'EPCI et de ses communes membres - et comprise

entre 15 et 45 euros par habitants. Le dispositif est complété par une dotation de ruralité de 20 euros par habitant attribuée aux communes dont la densité est inférieure à 75 % de la moyenne nationale.

Le gouvernement remettra avant le 30 juin 2016 un rapport au Parlement évaluant la réforme et proposant des évolutions le cas échéant. Il prendra en compte les schémas départementaux de coopération intercommunale qui seront arrêtés par les préfets au plus tard le 31 mars 2016.

3. La contribution au redressement des comptes publics

En 2016, le calcul de la contribution au redressement des comptes publics sera inchangé par rapport à 2015 (IV de l'article 150 de la LFi 2016). La contribution sera calculée à partir d'un montant de recettes réelles ajustées auquel sera appliqué un coefficient de minoration qui était, en 2015, de 1,84 % pour les communes et de 2,51 % pour les EPCI.

4. Une hausse de la péréquation

La loi de finances pour 2016 fixe le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à un milliard d'euros en 2016, contre 780 millions en 2015. (L'objectif d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à 2 % des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,1 milliard€) est repoussé à 2017).

5. L'élargissement du FCTVA

La loi de finances pour 2016 élargit le bénéfice du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :

- ➔ aux dépenses en matière d'entretien des bâtiments publics payées à compter du 1er janvier 2016,
- ➔ aux dépenses d'entretien de la voirie réalisées à partir de 2016.
- ➔ aux "dépenses d'investissement réalisées sur la période 2015-2022, sous maîtrise d'ouvrage publique, en matière d'infrastructures passives intégrant leur patrimoine dans le cadre du plan 'France très haut débit". (Les départements seront les principaux bénéficiaires de cette dernière disposition).

L'ensemble de ces mesures constitueront une ressource supplémentaire pour les collectivités de quelque 370 millions d'euros à partir de 2018.

6. La création d'un fonds national de 800 millions d'euros nets pour soutenir l'investissement du bloc communal

La loi de finances pour 2016 institue le fonds de soutien à l'investissement local promis par le chef de l'Etat et le gouvernement.

Doté de 800 millions d'euros en autorisations d'engagement en 2016, il prend la forme d'une dotation budgétaire.

Le fonds est divisé en deux enveloppes.

- La première, destinée aux communes et EPCI à fiscalité propre, s'élève à 500 millions d'euros en autorisation d'engagement. Elle est consacrée à plusieurs grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités, comme la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de mise aux normes des équipements publics.
- La seconde enveloppe s'élève à 300 millions d'euros en autorisations d'engagement. Elle est destinée à accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants ou l'EPCI dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été transférée.

7. La baisse de la cotisation des collectivités au CNFPT

Elle passe de 1 % de la masse salariale à 0,9 %.

8. Le report au 1^{er} janvier 2018 de la réforme du stationnement payant

La loi MAPTAM prévoyait notamment :

- de remplacer l'amende de stationnement (17 €) par une redevance d'occupation du domaine public dont le montant serait fixé par les collectivités.
- que les collectivités touchent l'intégralité du montant des amendes (contre une partie actuellement).
- que le traitement et le recouvrement des amendes relèvent des collectivités.

La loi de finances pour 2016 reporte la date d'entrée en vigueur de cette réforme au 1^{er} janvier 2018 et maintient, jusqu'à cette date, la perception des recettes par l'Etat avec un reversement aux collectivités territoriales.

L'entrée en vigueur de cette réforme en 2016 aurait pu constituer une recette supplémentaire pour la ville, dont elle ne bénéficiera donc pas cette année.

9. Les valeurs locatives

Concernant les locaux professionnels, comme annoncé le 25 mars 2015 par le secrétaire d'Etat chargé du budget, la revalorisation des valeurs locatives dans les bases d'imposition est reportée de 2016 à 2017.

III. Les grandes orientations pour le budget 2016 de la ville de Saint-Mandé

Avant d'aborder les projets 2016, la création de la Métropole du Grand Paris et son impact pour la Ville méritent une introduction. L'année 2016 marque un tournant particulier dans l'histoire de la commune. Appartenant au groupe des communes isolées, Saint-Mandé se voit désormais englobée dans l'un des 12 Etablissements Publics Territoriaux (EPT). En effet, La Métropole du Grand Paris, créée au 1^{er} janvier 2016 sous la forme d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), réunit, au sein de 12 territoires, Paris et les 123 communes de première couronne (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis) ainsi qu'Argenteuil (Val d'Oise) et les communes de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (Essonne), soit 131 communes.

Ainsi, au-delà du maintien et de la modernisation du fonctionnement des services publics locaux et de ses projets d'investissement, la Ville devra donc dégager des moyens pour financer les charges mutualisées du « T10 ».

1. Section de fonctionnement

a. *Les recettes de fonctionnement*

La fiscalité

En vue du financement des transferts de compétence en direction de la Métropole et du Territoire, Saint-Mandé reverse sa fiscalité économique. Toutefois, le principe de neutralité budgétaire de la réforme crée un mécanisme particulier venant en réalité figer le montant de fiscalité économique perçu en 2015. Dans un second temps, des commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) viendront chiffrer le montant des transferts de compétences pour la Métropole et le Territoire. La commune devrait alors ne payer que la juste contrepartie des charges transférées.

Toutefois, il est à craindre que cette réforme aura un coût financier supplémentaire pour la Ville. Nous aurons donc à être vigilants et en particulier concernant la détermination de la clef de répartition des charges mutualisées.

Pour 2016, la loi de finances prévoit une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1 %. (Ce taux était de 0,9 % en 2015 et 2014, et de 1,8 % en 2013 et 2012).

A taux constant, cette hausse appliquée aux bases 2015 entraîne une augmentation du produit fiscal de 220 000 euros.

En outre, le conseil municipal a voté en octobre 2015, la majoration de 20 % de la part revenant à la ville de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Cette majoration prendra effet à compter de l'année 2016. Elle permettra à la ville de percevoir une recette supplémentaire (d'environ 190 000 €) sur les résidences secondaires.

Les dotations de l'Etat

La DGF est la principale contribution de l'Etat aux budgets des collectivités. Saint-Mandé a vu sa DGF diminuer depuis 2014. L'application au bloc communal du plan de réduction des déficits publics se traduit par les simulations suivantes pour Saint-Mandé.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
D.G.F.	6 232 000	5 880 000	5 058 000	4 490 000	3 640 000	3 600 000
Evolution		-352 000	- 822 000	- 568 000	-850 000	-40 000

Les droits de mutation

Les droits de mutation ont progressé en 2015. En effet, les recettes perçues (2 185 000 €) ont été plus importantes que celles budgétées (1 700 000 €).

Pour 2016, le montant budgété sera donc supérieur à celui de 2015. Toutefois, l'estimation sera prudente, car il s'agit d'une recette dont l'évolution est liée au contexte économique.

La TEOM

La compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » figure parmi les cinq compétences obligatoires que les EPT devront intégralement exercer dès le 1^{er} janvier 2016. Toutefois, la ville fixera le taux de la TEOM en 2016 et tant que le territoire n'aura pas délibéré. De même, la gestion et les paiements seront pris en charge par la Ville en attendant le déploiement des capacités opérationnelles et financières du Territoire.

Les participations CAF

Elles sont estimées en fonction de la fréquentation des crèches et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Les redevances

L'année 2016 sera marquée par la mise en place d'un nouveau système de tarification pour la restauration scolaire (maternelles et élémentaires), et pour l'accueil de loisirs sans hébergement. Les tarifs seront désormais basés sur un taux d'effort appliqué au quotient familial.

Cette nouvelle tarification permettra, d'une part, une meilleure répartition des charges du service public entre le contribuable et l'utilisateur, et d'autre part, un tarif pour l'utilisateur individualisé en fonction de ses revenus.

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} février 2016.

b. Les dépenses de fonctionnement

La situation générale des collectivités territoriales, les incertitudes planant sur les montants de la DGF et du FPIC doivent nous inciter à poursuivre la politique de maîtrise des frais de fonctionnement en 2016.

L'objectif souhaité sera dès lors de maintenir, en 2016, les taux de fiscalité locale au niveau de 2015.

Depuis plusieurs années, les services ont été sollicités lors des préparations budgétaires pour proposer des budgets en baisse. La ville a également engagé plusieurs chantiers afin de maîtriser ses dépenses (création d'Inter Val, groupements de commande avec Vincennes, amélioration de notre productivité avec la mise en place de la dématérialisation).

Aussi pour 2016, il a été demandé aux services de stabiliser en valeur le montant des dépenses de fonctionnement 2015.

Les principales orientations et projets pour 2016 :

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La loi de finances pour 2016 fait des établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris le niveau de détermination des contributions ou versements au titre du FPIC. Elle bouleverse ainsi la répartition des prélèvements, ajoutant à la date tardive de notification une incertitude sur ce prélèvement d'ampleur. C'est l'une des raisons essentielles du vote tardif du budget cette année.

Les dépenses de personnel

En 2016 la gestion des ressources humaines s'exercera dans un cadre budgétaire très rigoureux, la ville de Saint-Mandé voulant entreprendre un travail ayant pour objectif la stabilisation de la masse salariale à son niveau actuel à court terme.

Ainsi, l'augmentation de la masse salariale est due en 2016, uniquement :

- au GVT (Glissement Vieillesse Technicité),
- à la revalorisation réglementaire des agents de la catégorie B,
- à la hausse d'une partie des cotisations salariales et patronales,
- à la mise en place du nouveau régime indemnitaire imposé par l'Etat (Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Pour faire face à ces contraintes, indépendantes de la municipalité, la Ville n'a pas prévu de créer de nouveaux emplois, ni de remplacer les départs à la retraite, sauf dans le cadre d'activités nécessitant un taux d'encadrement réglementaire ou des compétences très particulières. La collectivité entreprendra aussi une rationalisation des heures supplémentaires et mutualisera les ressources en interne. Une réflexion sera aussi menée pour explorer de nouveaux modes de gestion.

Exécution et évolution prévisionnelle des dépenses de personnel :

	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	17 948 280	18 263 546	19 075 000	19 075 000

Petite enfance.

La commune maintient et accentue son effort sur le financement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans (crèche associative, crèches privées et municipales).

La médiathèque

La médiathèque s'est dotée en 2015 d'un nouvel outil d'envoi de newsletters plus performant. Son système informatique ainsi que son site internet, devenus obsolètes, doivent être à présent totalement modifiés. Ce projet verra la création de nouvelles fonctionnalités qui faciliteront l'usage de ce service utilisé par de très nombreux usagers pour :

- Simplifier la recherche documentaire, tant du point de vue des utilisateurs que des abonnés
- L'enrichir par des contenus visuels, des vidéos
- Se doter d'un site internet accessible aux personnes déficientes visuelles

L'accueil unique et « l'espace citoyen »

Un projet d'accueil unique va être mis en place en 2016. Ce projet ambitieux vise à simplifier et à améliorer les démarches des administrés. Il comprend un accueil physique avec un seul point d'accès pour l'ensemble des démarches relatives à l'état civil, aux affaires générales, à la famille et pour le paiement de ces prestations. Il comprend également un accueil téléphonique virtuel.

Afin de créer cet accueil unique, des travaux seront lancés au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville au premier semestre 2016

Par ailleurs, en septembre 2015, le site « espace citoyens » a été mis en place, afin que les administrés puissent faire leurs démarches en ligne. Ils peuvent par exemple :

- demander une place de stationnement pour un déménagement,
- demander un container à déchets,
- calculer leur quotient familial,
- prendre un rendez-vous pour un passeport,
- solliciter l'opération tranquillité vacances.

L'objectif étant d'ajouter progressivement de nouvelles démarches.

Cela implique une réorganisation des services, et la constitution d'une équipe aux compétences polyvalentes.

L'e-administration

La ville de Saint-Mandé s'inscrit aujourd'hui dans un projet ambitieux de dématérialisation des procédures. Cela a pour objectif :

- de fluidifier et de simplifier les procédures, en automatisant certaines phases ;
- de rationaliser et d'améliorer les processus ;
- de réduire le coût et les temps de traitement ;
- de permettre une plus grande traçabilité.

➔ Au premier semestre 2016, la ville va mettre en place la dématérialisation de la chaîne comptable (avec la dématérialisation du traitement des factures, et de la signature des bons de commande).

➔ Au second semestre 2016, c'est le projet de dématérialisation du courrier qui sera mis en place (avec la dématérialisation de la gestion de tous les courriers entrants et sortants).

2. Section d'investissement

a. *Etat de la dette*

L'encours de la dette depuis 2012 :

31 décembre de l'année	2012	2013	2014	2015
Capital restant dû	21 914 626,99 €	20 564 483,33 €	19 197 475,13 €	17 812 607,59 €

On constate une diminution de 1,38 million d'€ de l'encours entre 2014 et 2015. Les efforts entrepris ces dernières années pour dégager un autofinancement, pour obtenir des subventions, et pour avoir des dépenses d'investissement contenues ont permis de ne pas contractualiser de nouveaux emprunts au cours des cinq derniers exercices. Ainsi, l'encours de dette par habitant s'élève à 788 € au 31 décembre 2015 (842 € au 31 décembre 2014). Pour mémoire, la moyenne nationale de la strate était de 1 054 € / habitant au 31 décembre 2014.

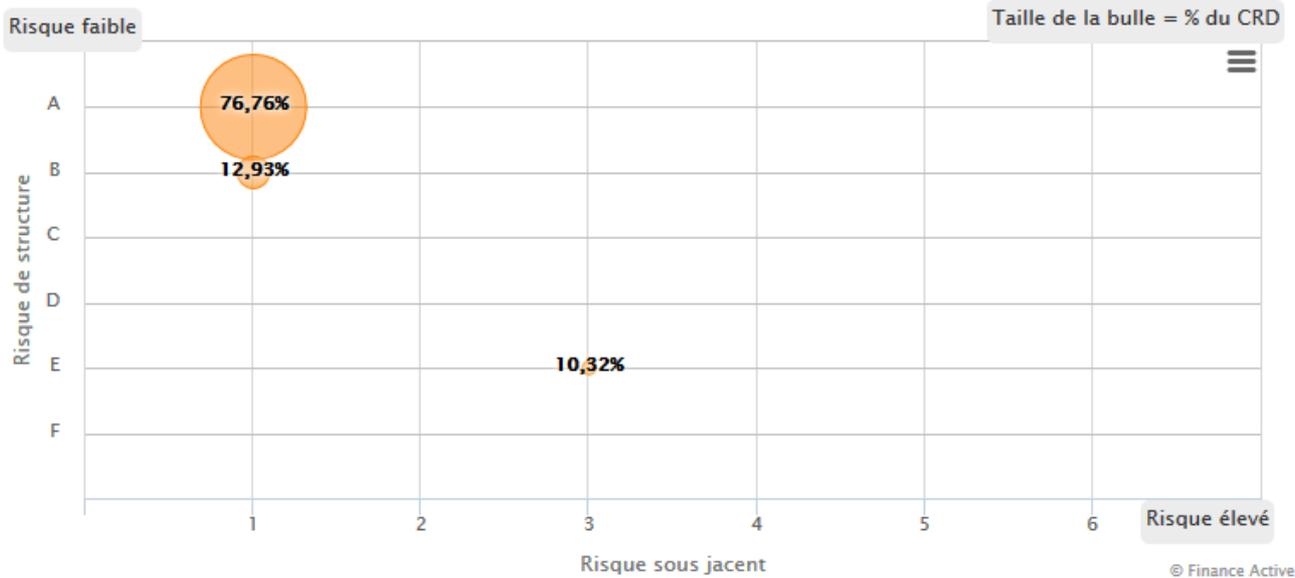
L'état de la dette au 1^{er} janvier 2016 :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
20 529 562 €	3,74 %	15 ans et 1 mois	8 ans et 5 mois	16

Le profil d'extinction de la dette hors emprunts nouveaux :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2015	19 197 475,13 €	1 384 867,54 €	996 631,02 €	2 381 498,56 €	17 812 607,59 €
2016	20 787 607,59 €	1 399 625,23 €	1 082 494,48 €	2 482 119,71 €	19 532 982,36 €
2017	19 532 982,36 €	1 396 098,20 €	723 395,26 €	2 119 493,46 €	18 136 884,16 €
2018	18 136 884,16 €	1 226 204,86 €	671 104,19 €	1 897 309,05 €	16 910 679,30 €
2019	16 910 679,30 €	1 246 948,86 €	625 379,67 €	1 872 328,53 €	15 663 730,44 €

L'état de la dette de Saint-Mandé au 1^{er} janvier 2016 selon les critères de la charte Gissler, qui définit le risque des emprunts contractualisés :



Eléments du bilan – Etat de la dette réparation de l’encours (typologie)

Structures	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	14	-	-	-	-	-
	% de l'encours	76,76%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	15 757 636 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	12,93%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	2 654 130 €	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	1	-	-	-
	% de l'encours	-	-	10,32%	-	-	-
	Montant en euros	-	-	2 117 796 €	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

L'emprunt structuré « toxique », contracté en 2007 par la ville de Saint-Mandé, a été refinancé. Ainsi, en 2016, la ville paiera la dernière échéance de ce prêt toxique avant l'application pour 2017 d'un taux fixe 3,25 %.

Par ailleurs, la ville a effectué des démarches afin de bénéficier de l'aide du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêts structurés à risque. La ville percevra donc le montant de l'aide (correspondant à 52,28 % de l'indemnité due par la commune, avec un montant maximum de 2 292 988,65 euros) étalé sur 12 ans (de 2017 à 2028). Dès 2016, en sus, la commune percevra une fraction des intérêts dégradés payés le 1^{er} janvier 2016 pour un montant estimé à 279 000. Les montants précis seront communiqués par les services préfectoraux dans les semaines à venir.

b. Dépenses d'investissement

Projets pluriannuels :

- PPI " Recherches d'économies d'énergie " 2016-2020 : Plan de 5 ans, investissement total estimé à 1 700 000 € TTC.
- Réalisation de " l'Agenda d'Accessibilité Programmé " 2016-2021 : Plan de 6 ans, investissement total estimé à 1 550 000 € TTC.
- PPI " Ravalement " 2016-2020 : Plan de 5 ans, investissement total estimé à 990 000 € TTC.
- PPI " Voirie " 2016-2021 : Plan de 6 ans, investissement total estimé à 4 600 000 € TTC.
- Subventionnement d'un projet de logements sociaux au 182 rue Gallieni financé sur 3 ans à hauteur de 1 400 000 euros pour la Ville et réalisé par Paris Habitat en partenariat avec l'EPF Ile de France.
- Par ailleurs, la Ville souhaite s'engager dans une démarche lui permettant de devenir une « Smart city » de demain. Nos priorités politiques qui peuvent tirer avantage d'une ville connectée (la sécurité, la gestion des déchets, la performance énergétique, le stationnement...) seront à terme toutes concernées.

Projets d'investissement pour l'année 2016 :

Les projets d'investissement pour 2016 s'inscriront dans le cadre de 4 axes :

- ➔ Les économies d'énergie (exemple : remplacement de chaudières à l'élémentaire Paul Bert),
- ➔ La sécurité (exemple : installation d'une caméra à l'angle de la rue du commandant René Mouchotte et du boulevard de la Guyane),
- ➔ L'accessibilité des personnes à mobilité réduite (exemple : amélioration de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville, changement des dispositifs sonores pour les malvoyants sur 6 carrefours à feux),
- ➔ Le maintien d'un cadre de vie agréable : dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, des travaux seront réalisés en 2016, visant à assurer l'entretien et la rénovation de l'espace public d'une manière équilibrée sur l'ensemble du territoire.

c. Recettes d'investissement

Pour l'année 2016, les recettes d'investissement seront principalement constituées :

- du FCTVA, qui dépend des investissements réalisés en 2015.
- du produit des amendes de police.
- des dotations aux amortissements.

Comme lors des exercices précédents, la ville s'efforcera de ne pas recourir à l'emprunt.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2016.

M. LE MAIRE : Merci Marc MEDINA de ce long déroulement, mais important pour l'environnement global de la ville et des perspectives qui vont nous permettre de monter maintenant un budget, puisque ce sont deux étapes différentes. Il y a certainement des questions, des interventions. Je vais vous demander de bien vouloir lever la main. Monsieur

ALONSO, Monsieur LERAY et Monsieur TURBAN. Je vous en prie.

M. ALONSO : Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, sur la forme du document qui nous est présenté en lui-même, pour dire qu'il est équilibré, que les anomalies que nous avons repérées dans ce document, vous l'aviez vous-même souligné, il y avait des pages en trop. Par moments, il rentrait dans un grand détail et puis pour aller vers des phrases très courtes. Cette année, nous avons un document qui est bien plus équilibré, bien plus agréable à lire. Je le souligne, il n'y a pas de raison de ne pas le faire quand c'est le cas. Effectivement, les services de la commune ont bien travaillé sur ce document et c'est à souligner. Sur le fond, je demeure un peu sur ma réserve. Je me focaliserai uniquement sur un point, celui de la maîtrise salariale. La question de la maîtrise de la masse salariale qui représente plus de la moitié du budget de fonctionnement continue de me préoccuper. Je vous l'avais expliqué lors du vote du budget en mars 2015. Vous vous étiez à l'époque, Monsieur MEDINA, étonné de mes propos.

On aurait aimé une action plus volontariste. Notre masse salariale augmente selon vos données de 4,44 % entre 2016 et 2015, de 6,3 % depuis 2014. Il est vrai que de nombreuses contraintes s'imposent à la municipalité. Une fois encore, je ne le conteste pas. Il est vrai que le statut de la Fonction Publique est contraignant, c'est vrai, nous ne le contestons pas. Je n'oublie pas que derrière ces chiffres, il y a des hommes et des femmes, mais la Cour des comptes sur les finances locales a publié un rapport en octobre 2015 et un chapitre plus spécifique maîtrise de la masse salariale a retenu mon attention. Dans ce paragraphe, elle a pointé trois axes qui permettraient de dégager des économies. Elle a indiqué des durées effectives de travail inférieures à la durée légale et facteurs de surcoûts élevés pour les collectivités. C'est un premier point. Elle a suggéré la lutte contre l'absentéisme. Elle a également indiqué que la réduction du volume des heures supplémentaires peut être obtenue par une réorganisation du cycle de travail de certains services.

J'observe que vous avez retenu le point sur les heures supplémentaires, tout en nous indiquant en Commission qu'il n'y avait pas de grosse marge de manœuvre sur ce point-là. Nous avons ici une belle intention de stabilisation des dépenses écrites. Mais nous ne savons toujours pas combien d'embauches ont eu lieu en 2015, combien de départs à la retraite. Vous avez cité des chiffres, mais j'ai eu du mal à les entendre, vous êtes allé un peu vite, mais ils m'intéressent. C'est typiquement le genre de données qui, je pense, auraient pu figurer par écrit dans ce document. Ce n'est pas un détail que je demande, mais bien une donnée macro : combien d'embauches avons-nous ? Combien de départs à la retraite avons-nous ? La pyramide des âges. Je vous l'ai déjà dit l'an passé, je ne vais donc pas insister sur ce point. Mais ce sont des sujets qui sont intéressants. Alors, nous avons eu un débat lors de la Commission de savoir qu'est-ce qui relevait du détail et qui n'avait pas à figurer dans le Débat d'Orientations Budgétaires ?

Puisque ce sont de grandes orientations, on n'a pas à rentrer dans le débat. Mais dans ces cas-là, on devrait le retrouver en Commission. On devrait en parler en Commission. En Commission RH, on ne parle pas du tout de ces choses-là. En Commission RH, on nous présente deux ou trois tableaux qui se battent en duel. Comme dit Monsieur DARNAULT, on pourrait plier la Commission à un quart d'heure et ça serait fait. En fait, ce serait en Commission. Alors, si vous ne voulez pas nous les présenter en Débat d'Orientations Budgétaires, ça serait en Commission RH où il faudrait nous présenter la politique RH de la ville. Ça serait intéressant. Combien d'embauches ? Combien de départs à la retraite ? La pyramide des âges. Quels sont les services que l'on veut renforcer ? Parce que c'est la politique de la ville. On y retrouverait les rythmes scolaires. On y retrouverait plein de choses intéressantes. Pour ma part, je demeure persuadé que des économies sont possibles autour de la masse salariale, tout en me disant que ça n'est naturellement pas facile. Naturellement, il y a des hommes et des femmes, des services. Ok, tout ça est très compliqué à mettre en œuvre. D'accord. Mais je pense que cette masse salariale n'est pas encore complètement sous contrôle, ça m'inquiète un peu pour les finances de la ville. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. LE MAIRE : Monsieur LERAY.

M. LERAY : Merci Monsieur le Maire. A propos du Document d'Orientations Budgétaires qui nous a été remis, je suis un peu désappointé par ce document et par le commentaire même que vous en avez fait, parce que je trouve qu'on a là une sorte de tableau un peu pointilliste avec des données un peu de toute nature, de toute sorte. Il pourrait d'ailleurs y en avoir plus. Mais on ne sent pas dans ce document une volonté, une politique, des orientations précisément. On ne sent pas d'orientations. On sait que nous allons être soumis encore pendant plusieurs années à des restrictions budgétaires. Est-ce qu'on va pouvoir continuer ? Est-ce que la ville va pouvoir encore continuer à mener toutes les politiques qu'elle mène actuellement ? Est-ce qu'il va falloir resserrer, en supprimer ? Est-ce qu'il va falloir augmenter à nouveau les impôts ? Les impôts ont été fortement augmentés, parce que vous l'avez mentionné tout à l'heure, l'an dernier sur les impôts locaux, c'était 1,2 million. Les résidences secondaires, c'était près de 200 000 euros. Cette année, il y a des valeurs locatives de 120 000 euros. Ce n'est pas de votre fait, je sais. Et les droits de mutation, ce n'est pas non plus de votre fait, c'est une conséquence des mutations précisément. On a un certain nombre de crédits qui sont rentrés. Les cantines aussi qui ont augmenté. Apparemment, le nouveau système en place va générer au moins 100 000 euros de rentrées supplémentaires, ce qu'on nous avait dit au moins. Les Saint-Mandéens sont mis à contribution, les services de la ville l'ont été aussi, vous l'avez rappelé. Mais on a un peu de mal à voir où vous nous emmenez ? Dans quelle direction ? Est-ce que tout cela va durer encore longtemps ? Est-ce qu'il va falloir couper dans les missions rendues aux Saint-Mandéens ? Voilà un peu. C'est pour ça quand on parle d'orientations, vous disiez Monsieur

MEDINA : « Ce sont les orientations ». A mon avis, non, ce ne sont pas les orientations, c'est un peu une photo statique et c'est tout.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur LERAY de votre intervention. Je vais passer la parole à Monsieur TURBAN qui l'a demandée également.

M. TURBAN : Oui. Je ne vais pas rajouter grand-chose. On voulait justement pointer les problématiques RH et demander à combien s'élèveraient les futures hausses d'impôt s'il y en a ? Nous pensons qu'il y a de quoi être inquiets, justement ces deux éléments se couplant avec la diminution des dotations, l'augmentation du Fonds de péréquation, le financement de la Petite enfance avec les nouveaux berceaux et les compensations avec le territoire.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur TURBAN de votre rapide intervention. Monsieur MEDINA, souhaitez-vous commencer à répondre à Monsieur ALONSO, à Monsieur LERAY et à Monsieur TURBAN ?

M. MEDINA : Concernant la masse salariale, je rappellerai d'abord quelques mesures récentes. D'abord, l'an dernier, les rythmes scolaires ont conduit quand même la ville à devoir renforcer des effectifs par suite de la réforme des rythmes scolaires. Egalement, un point important concernant les normes d'encadrement. Là, c'est une rigidité qui nous est imposée également concernant les normes d'encadrement. Quelques pistes. J'ai noté un certain nombre de pistes. D'abord, les heures supplémentaires. C'est justement une des pistes que nous sommes en train d'analyser et de mettre en œuvre. Vous avez cité les problèmes d'absentéisme qui ont été soulevés par la Cour des comptes. Mais je rappellerai que c'est le Gouvernement qui a supprimé le jour de carence et donc qui *ipso facto* a contribué à accroître l'absentéisme dans la Fonction publique. Je ne parle pas spécifiquement de Saint-Mandé, mais dans l'ensemble de la Fonction Publique Territoriale et Nationale. Vous avez indiqué également le cycle de travail. Là aussi, c'est une orientation qui est prise, à la fois au niveau de l'accueil unique, au niveau de la dématérialisation. Ce sont des orientations. J'ai essayé de présenter ces modifications comme des orientations de fond.

Effectivement, dire : « On va supprimer tel ou tel poste de façon autoritaire », je crois que ça n'est pas la bonne méthode. Ce qui est entrepris actuellement par la commune, ce sont effectivement des réflexions de fond permettant de mieux organiser le travail d'un certain nombre de services et de leur offrir des moyens informatiques notamment leur permettant d'accélérer et d'améliorer leur productivité. Si vous avez des recettes miracles en termes de masse salariale et de diminution des effectifs, je suis prêt à les entendre, mais je pense qu'encore une fois, malgré toutes les contraintes qui nous sont réellement imposées par l'Etat, la commune maîtrise de façon tout à fait satisfaisante la masse salariale. Quand je dis maîtriser, ça ne veut pas dire ne pas augmenter. Nous sommes malheureusement contraints, par suite des éléments que je vous ai indiqués tout à l'heure, il y a une dérive automatique de la masse salariale. Là, malheureusement, nous n'en sommes pas maîtres. Mais on ne peut pas dire que nous ne la maîtrisons pas.

Concernant Monsieur LERAY, les orientations, vous dites que ce débat manque de souffle en quelque sorte.

M. LERAY : Si vous permettez, j'ai oublié de citer des éléments que vous venez de citer, ce sont les chantiers de fond, l'accueil unique et la dématérialisation. On en parle déjà depuis plusieurs années. Ce que j'aimerais savoir, qu'est-ce que ça apporte à la commune ? Est-ce qu'on va faire ou non des économies d'ailleurs ? Ce n'est pas le problème. Mais est-ce qu'on va en faire, parce qu'on nous dit toujours ça, on va dématérialiser. On a l'impression que c'est une sorte de Graal, que tout va aller mieux, etc. Peut-être qu'en gestion, ça va aller mieux, mais est-ce qu'en termes d'économie, il y a quelque chose à en attendre ? Ce que je vois, c'est que sur l'accueil unique avant qu'il ne rapporte quelque chose, il va falloir déjà faire des travaux dans le hall d'entrée. Pourquoi pas ? Mais est-ce qu'ensuite on va en attendre quelque chose ? Ça, on ne le sait pas.

M. MEDINA : Sur un plan général, vous dites que c'est un budget dont vous ne décelez pas l'orientation générale. Or, je dirai déjà un premier point, c'est que dans le contexte actuel de l'état des finances publiques de l'Etat et des conséquences sur les collectivités territoriales, c'est un budget de prudence. C'est clair. C'est un budget de prudence qui vous sera présenté. Néanmoins, parallèlement et à la suite de

l'augmentation des impôts qui a été votée l'an dernier, l'orientation qui est prise, c'est de faire une pause à ce niveau-là puisque notre intention est de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année. Si ça n'est pas une orientation importante, je ne sais pas quel est le contenu que vous donnez aux orientations ? Le deuxième point important, c'est toujours de ne pas recourir à l'emprunt, c'est-à-dire d'avoir un niveau d'investissement qui sera en tout cas supérieur à celui de 2015 et qui ne sera pas assorti d'un nouvel emprunt. Je pense que dans le contexte actuel, la troisième grande orientation et vous venez d'en parler, ce sont les travaux de fond qui sont entrepris par la commune. Peut-être qu'on en parle depuis plusieurs années, un jour ou l'autre il faut les mettre en place. C'est ce qui se passe actuellement. Je pense qu'on ne peut pas faire la fine bouche devant ces chantiers qui se concrétisent actuellement.

Monsieur TURBAN, c'était au niveau de la masse salariale. Il y avait une deuxième question.

M. TURBAN : C'est tout. On avait les mêmes points : masse salariale et niveaux d'imposition.

M. MEDINA : Encore une fois, vous considérez que la masse salariale n'est pas maîtrisée. Je vous répondrai qu'elle augmente, mais qu'elle est maîtrisée. Et elle augmente par suite d'éléments externes. J'ai cité les chiffres du nombre de fonctionnaires de la commune. Monsieur LERAY, apparemment, j'ai été trop rapide. En 2014, 506 fonctionnaires. La prévision à fin 2016 est de 495. C'est une douzaine de postes gagnés. On essaiera d'aller plus loin peut-être, si la réflexion sur la réorganisation des services, le travail partagé, etc., les nouvelles formes d'organisation peuvent nous le permettre. Ça ne peut être qu'un mouvement très lent à ce niveau-là.

M. LE MAIRE : Merci cher Marc de ces réponses aux interventions de nos collègues. C'est vrai, un débat budgétaire, Monsieur ALONSO l'a dit, le document avait été allégé. Il était plus équilibré. Et c'est un Débat d'Orientations. C'est donc l'environnement de notre commune et vous l'avez fort bien traduit, cher Marc. A partir de là, avec ces orientations, ces éléments financiers, recettes, dépenses, perspectives, nous allons pouvoir remonter notre budget. Et le temps qui nous est donné, parce que nous n'avons pas tous les chiffres de l'Etat, nous permet en même temps de demander aux services de faire tourner la machine à devis pour essayer d'être au plus près de la dépense et pour pouvoir préparer le plus rapidement possible des précisions dans nos investissements, en particulier cette année. Nous avons cette masse salariale, Marc y a déjà répondu. Mais vis-à-vis de la Cour des comptes que vous avez soulignée, les uns et les autres, la durée inférieure du temps légal, si nous n'avons pas à garder les enfants dans les restaurations scolaires, il n'y aurait pas de gens qui auraient des petites feuilles de paye.

C'est certain que ça coûte en termes de gestion, mais les normes d'encadrement sont très importantes, que ce soit dans les crèches ou dans les écoles ou pour le périscolaire ou pour le sport, etc. etc. Nous sommes dans une mécanique qui nous contraint pour répondre à l'ensemble des besoins dans les écoles. Si naturellement il y avait un mouvement de baisse massif dans les écoles, ça se retrouverait avec moins de personnel utilisé. Mais la durée inférieure du temps légal, oui. Mais encore faudrait-il que nous n'ayons pas toutes ces petites tâches. La halte-garderie du matin, ce n'est pas fait par la même personne que la halte-garderie du soir et ainsi de suite, etc. etc. Ce sont des tas de petites fiches de paye qui nous coûtent très cher à la gestion. L'absentéisme, la Cour des comptes a raison. J'ai écrit à Monsieur MIGAUD, le premier Président de la Cour des comptes, il y a deux ans. Je peux vous montrer cette lettre.

Je lui ai dit : « Mais Monsieur le Président, vous êtes une autorité morale et politique très importante, avec vos rapports avec la magistrature financière et comptable. Allez plus loin dans les pistes. Dites qu'il faut réformer le statut de la Fonction Publique, non pas l'annuler, mais le réformer, lui donner de la flexibilité, lui donner une ouverture aux temps modernes, aux temps d'aujourd'hui ». Dans l'absentéisme à Saint-Mandé, on avait fait 26 % de temps de présence en plus lorsque la journée de carence avait été mise en place. Elle a été enlevée, Monsieur LERAY. Elle a été enlevée, mais vous savez par qui. Le cycle de réorganisation est là. Sur les départs à la retraite, nous avons plutôt une Fonction Publique jeune à Saint-Mandé. Ce sont tous des jeunes. Regardez derrière moi. Je ne sais pas s'ils sont beaux, mais je sais qu'ils sont jeunes. Et très naturellement, le départ à la retraite est lointain et les quelques personnes, les plus anciennes de la ville, Monsieur HURTEAUX qui aura passé 46 ans à la ville de Saint-Mandé va bientôt partir en septembre. On n'a plus grand monde. Le départ à la retraite concerne deux ou trois personnes par an.

Si on peut compenser et naturellement réorganiser les services, nous mettons ça en œuvre et Pierre SALIS qui était Directeur des Ressources Humaines auparavant et maintenant Directeur Général des

Services a cette mission première avec John, le Directeur des Ressources Humaines pour mettre ça en œuvre avec la nouvelle politique sur les heures supplémentaires. Je dois signer la note explicative auprès de l'ensemble des services demain. C'est un travail de longue haleine qui doit passer aussi au CTP, etc. C'est bien naturel. Il faut qu'on informe, que les gens puissent savoir là où on va. Mais tout ça, on va le faire. J'ai parlé des normes d'encadrement. Elles sont très importantes, mais la Cour des comptes ne donne pas non plus de pistes. Elle ne dit pas : Mesdames, Messieurs, peut-être qu'au lieu de mettre 4 adultes pour 5 enfants, on pourrait peut-être passer à 3 adultes pour 5 enfants. Ça a été tenté, nous l'avons fait en 2011 et ça a été annulé aussi, si je ne m'abuse Anne CARRESE, en 2012-2013 pour un certain nombre de petits services.

La masse salariale, c'est un travail de longue haleine sans compter, vous le savez, que lorsqu'on prend la feuille blanche du budget quand le prépare, il faut ajouter à peu près pour une ville comme la nôtre 600 000 à 700 000 euros de Glissement Vieillesse Technicité, le point d'indice qui peut être remonté pour telle ou telle catégorie, et puis les éléments de gestion des personnels qui font que, dans le cadre de leur carrière, peuvent monter d'échelon, etc. Il y a une conséquence. Ça se situe environ à 600 000 ou 700 000 euros. Vous les retrouvez dans l'évolution depuis 2014. Les 600 à 700 000, vous les retrouvez dans les chiffres que Marc MEDINA nous a montrés. A partir de là, nous allons travailler à monter un budget le plus efficace possible en termes de fonctionnement avec toujours la rigueur. C'est 0 % aux services cette année par rapport aux -7, -3, -4, -10 qu'on avait faits. On avait quand même été très lourds. On apaise un peu pour faire le bilan. On va monter ce budget dans cette forme avec des perspectives.

L'accueil unique, la dématérialisation, je suis comme vous, Monsieur LERAY, c'est un mot moderne, avec des techniques modernes, avec le numérique, etc. J'espère que ça va nous permettre de faire des économies. *A priori*, on gagne du temps. Il y a déjà le transport. Il y a déjà La Poste. Il y a déjà les enveloppes. Il y a déjà le papier, etc. On gagne un certain temps. On gagne déjà des masses, peut-être à la marge, mais enfin ce sont des petites sommes qui s'ajoutant aux petites sommes devraient permettre de faire des économies. La mise en route de plus de numérique encore dans notre vie, Philippe avec la gestion des relations citoyennes, avec l'accueil unique qui va, dans un premier temps nous coûter. C'est un investissement, vous avez raison, mais on va l'amortir sur 10, 15 ou 20 ans. Il n'est pas énorme, il est autour de 415 000 euros + les architectes, etc., aux alentours de 485 000 euros à peu près, et qui va nous permettre de réorganiser les services qui vont nous déléguer des hôtesse ou des hôtes d'accueil qui sont en cours de formation auprès du service que dirigent politiquement Françoise DUSSUD avec Véronique GAUTHIER et le Directeur des Ressources Humaines. Petit à petit, on demande aux services.

Il y a eu un appel à candidatures. Il y a eu besoin de personnes qui ont été retenues. Naturellement, nous avons eu des lauréats et ces lauréats sont en cours de formation. Mais dans les services, on a demandé au même moment à réorganiser le service, de prendre les charges, et de voir s'il n'y a pas possibilité de ne pas remplacer une personne. Ça ne sera pas dans tous les services, mais ça sera dans un certain nombre de services et puis on va continuer aussi. Il y a aussi la mutualisation qui devrait se faire peut-être avec Vincennes ou l'EPT, on va bien voir ce que ça va donner, quand ça sera mis en marche. Le numérique est un élément, on a parlé de la Smart City aussi. On va investir un peu dans cet élément-là, ça passera en Commission, parce que ça a vocation à nous donner des capteurs et donc des données qui doivent nous permettre de mieux gérer demain un certain nombre de domaines de compétences et d'aller à l'essentiel et naturellement de faire des économies.

Nos plans pluriannuels d'investissement que j'ai ici, que nous avons faits depuis deux ans, trois ans, nous permettent maintenant de voir sur l'espace urbain, sur la voirie, sur la maintenance des bâtiments, sur le plan d'accessibilité important pour le handicap. Sur la transition énergétique, nous sommes en train de faire une étude sur l'ensemble des points lumineux de la ville pour investir sur des leds. On va faire des tests pour voir d'abord si on sera bien éclairé, et puis à partir de là, c'est un taux d'amortissement très vite en trois ans. Compte tenu du coût de l'énergie, c'est le plan chaudière. Nous allons investir 300 000 à 400 000 euros dans les chaudières cette année pour les écoles, etc. Certaines deviennent caduques, il faut naturellement les remplacer, mais on en profite aussi pour regarder le réseau de chauffage, pour essayer de faire des économies en matière d'énergie. Tout cela est plutôt construit et nous allons pouvoir avoir un budget assez dense, pas excessif, mais dense au service des Saint-Mandéens. Et puis, je voudrais rappeler une fois de plus, parce qu'on l'oublie, mais c'est un élément majeur, c'est que nous participons ou nous incitons nos partenaires à investir dans Saint-Mandé et pour Saint-Mandé.

Le travail que nous avons fait et que nous faisons en ce moment même avec l'Institut Val Mandé, c'est un plus pour la ville. Decroly, c'est un plus pour les enfants de Saint-Mandé et pour ceux qui vont venir d'ailleurs. C'est un plus énorme. Des bâtiments enfin sécurisés, modernes et adaptés à une éducation moderne. C'est naturellement l'IGN. Nous sommes en train de préparer la promesse de vente, enfin les éléments nécessaires qui repasseront au Conseil. C'est une économie qui arrive avec des recettes pour la ville. Même s'il y a l'EPT, dans le cadre de la Commission que nous avons votée tout à l'heure, nous ferons en sorte que la fiscalité économique, la CFE nous revienne, et ça va être un beau chiffre en 2018 lorsque cette économie va fonctionner et que les entreprises seront présentes. C'est aussi Bégin qui se termine. C'est la Mécanique des Soins, etc. Nous avons aussi ce qui se termine rue du Commandant Mouchotte, qui est lancé, des logements sociaux supplémentaires, la santé mentale. Ce sont des bureaux quelque part. C'est de la ressource économique qui devra tomber.

Il faudra déjà y penser plus tôt que l'IGN d'ailleurs lorsqu'on sera à la Commission. Ce sont des nouvelles crèches qui seront mises, pas financées par la ville, mais nous poussons, chère Anne, les investisseurs à venir les faire pour nous. Tout ça, c'est une évolution aussi de culture et je pense que c'est une bonne chose. Merci Marc de ce travail. Merci aux services. On va continuer et puis on va maintenant passer en Commission les différentes dépenses. On va pouvoir arrêter par rapport aux recettes dont nous précisons plus ou moins le montant. Et puis, la problématique des dotations, etc. et vous en avez très bien parlé les uns les autres, qui sont toujours lourdes pour nous. Vous savez qu'il y a la réforme de la DGF qui est en cours. Je viens de signaler aux deux Sénateurs qui sont chargés de ça, il y a un Sénateur Républicain et Socialiste qui sont chargés de cette réforme, d'être attentifs à des communes comme les nôtres. Parce qu'avec le CSP ++, nous sommes cognés complètement.

Nos familles, nos personnes qui habitent Saint-Mandé sont cognées complètement par l'impôt sur le revenu, par l'impôt sur le capital, par l'impôt sur l'épargne, sur la politique familiale, etc. Ce sont des éléments qu'il faut naturellement prendre en compte. Les recettes, vous en avez parlé. Avec le quotient familial, c'est l'histoire de l'équilibre usager/contribuable. Il y a un basculement par définition. Effectivement, vous avez raison, Monsieur LERAY, il y aura des recettes supplémentaires puisque la ville ne va plus financer les 50 % qu'elle finançait auparavant. Par définition, nous allons faire des économies et ce sont donc des recettes qui vont arriver. Et puis, l'ensemble des éléments que vous avez indiqués. A nous de monter maintenant un bon budget et de continuer de servir au mieux avec une belle administration les Saint-Mandéens. Merci. C'est un dont acte.

Le Conseil Municipal a pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2016.

12. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes :

- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un événement "dictée dis-moi dix mots"
- Portant approbation d'une régie de recette brocante jeux et jouets
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la Ville de Saint-Mandé et le Cabinet Astrae - GTC Immobilier
- Portant approbation de la convention d'objectifs et de financement de la CAF du Val de Marne pour renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Eaje ou les Alsh dans le cadre du projet intitulé "projet de de formation à la langue des signes"
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de prestation de médecine préventive et professionnelle
- Portant approbation de la convention d'objectifs et de financement de la CAF du Val de Marne pour la mise en place d'un accueil effectif et régulier d'enfants en situation de handicap
- Portant approbation d'une convention de contrat de maintenance entre la société Planète Bleue et la ville de Saint Mandé
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint Mandé et le Cabinet Quenot Excogim
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint Mandé et le Cabinet Dodim immobilier
- Portant approbation d'un contrat de cession d'un spectacle jeune public par la Compagnie du Chameau

- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'agence de la Mairie
- Portant institution d'une régie d'avance temporaire pour le séjour de Solières - Sardières du 27 février au 5 mars 2016
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un spectacle "violon/piano" le 28 janvier 2016
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint Mandé et l'association B'NAI B'RITH France Loge Léon Poliakov
- Portant approbation des conventions de prestations extérieures pour les ateliers de l'Inter'Val de la Ville de Saint-Mandé pour la saison 2015-2016
- Portant approbation d'une convention pour la diffusion du film "Nicostratos le Pélican" dans le cadre des projections jeune public de la médiathèque
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le Cabinet Foncia Gauthier Immobilier

13. Questions diverses

Questions de M. Alonso :

1/ Dans la continuité du précédent Conseil Municipal, pourriez-vous nous expliquer la différence de montant d'à peu près 1 000 € entre l'attribution de l'indemnité votée au receveur municipal en 2014 et celle votée en 2015. Comment expliquez-vous une telle différence ?

Réponse de M. Le Maire : En réalité, la trésorière a touché exactement le même montant pour l'indemnité 2014 et pour l'indemnité 2015.

Mais dans la délibération (de mars 2015) relative à l'indemnité de conseil pour l'exercice 2014 : n'apparaissait que l'indemnité pour les conseils prodigués sur le budget de la ville (soit 4 648 € bruts).

Alors que dans la délibération (de décembre 2015) relative à l'indemnité de conseil pour l'exercice 2015 : il y a l'indemnité pour les conseils prodigués sur le budget de la ville (4 646 €) + l'indemnité pour le budget du CCAS (600 €) + l'indemnité pour le budget de la caisse des écoles (398 €).

(Les montants du CCAS et de la CDE expliquent donc l'écart d'environ 1 000 €).

Auparavant, le CCAS et la Caisse Des Ecoles délibéraient à part, pour l'indemnité de la trésorière concernant leur budget.

En décembre, nous avons inscrit les 3 indemnités sur la même délibération.

Question n°2 : Suite à l'attentat de l'hypercacher, nous vous avons sollicité pour mettre en place un service d'alerte par SMS vis-à-vis des parents d'élèves. Pourriez-vous nous faire un retour sur les tests qui ont été effectués récemment ?

Réponse de M. Le Maire : Oui le service de communication par SMS est en œuvre et fonctionne très bien. Nous l'avons utilisé par exemple pour informer les parents d'élèves du groupe scolaire Digeon lors de la fuite d'eau qui avait rendu les réfectoires scolaires indisponibles...

Question n°3 : Pour quelle raison la somme budgétée en 2015 de près de 400 000 € pour la rénovation du système de vidéo surveillance n'a-t-elle pas été réalisée ?

Réponse de M. Le Maire : L'investissement engagé en 2015 pour la rénovation du système de vidéo protection n'a pas été réalisé suite à la déclaration sans suite de la consultation réalisée.

En effet, afin d'obtenir les meilleures offres, il s'est révélé nécessaire de préciser davantage nos besoins en termes de technologie.

La procédure a depuis été relancée et est en cours d'analyse pour son attribution.

M. ALONSO : Dans la continuité du précédent Conseil Municipal, pourriez-vous nous expliquer la différence de montant d'à peu près 1 000 € entre l'attribution de l'indemnité votée au receveur principal en 2014 et celle votée en 2015. Comment expliquez-vous une telle différence ?

M. LE MAIRE : La différence est toute simple, c'est que le CCAS donne aussi une indemnité au Conseil ou à un autre Conseil, en l'occurrence le receveur municipal, et aussi la caisse des écoles. L'une et l'autre cette année ont été mises sur le budget général de la ville. Le CCAS, c'était 600 € et le budget de la caisse

des écoles 398 €. $600 + 398 = 998$, ce qui explique l'écart à peu près de 1 000 €. Et nous vous avons fait une fiche de calcul. Comme ça, vous serez prêt.

M. ALONSO : Monsieur le Maire, j'ai confiance dans les réponses que vous m'apportez.

M. LE MAIRE : On va vous la donner, parce que c'est très intéressant.

M. ALONSO : Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Si ça intéresse tout le monde, on peut vous l'adresser à tous. Vous pourrez l'adresser, Pierre, à tous les membres du Conseil. Comment c'est calculé, la loi, etc. Ça vous permettra de passer le Concours de l'ENA. La question numéro 2, Monsieur ALONSO.

M. ALONSO : Suite à l'attentat de l'hypercacher, nous vous avons sollicité pour mettre en place un service d'alerte par SMS vis-à-vis des parents d'élèves. Pourriez-vous nous faire un retour sur les tests qui ont été effectués récemment ?

M. LE MAIRE : Oui. Le service de communication par SMS a été mis en œuvre à deux reprises : un par un test et l'autre pour signaler par exemple aux parents d'élèves du Groupe scolaire Charles Digeon qu'il y avait eu une immense fuite d'eau dans les deux restaurants, fuite qui avait rendu les réfectoires scolaires inutilisables. Que nous avons, avec la Directrice d'école, décidé de maintenir l'école ouverte, qu'il n'y aurait pas de repas chaud ce jour-là, mais un repas pique-nique que la SOGERES nous a livré en temps et en heure.

M. ALONSO : Donc, les tests sont concluants.

M. LE MAIRE : Absolument.

M. ALONSO : Très bien. Je vous remercie. La dernière question vous a été posée par Gaël TURBAN tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Tout à fait. L'appel d'offres a été déclaré sans suite et nous avons refait une procédure qui a été relancée et qui se termine ces jours-ci et dont nous devrions avoir le résultat dans les semaines qui viennent pour un lancement des travaux immédiat. Voilà mes chers collègues. Je vous ai fait mettre sur le bureau les compétences des vice-présidents du Territoire Paris Est Marne et Bois. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

La séance est levée à 21 heures 53.